

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la
Simplification administrative du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

23 JANVIER 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 JANVIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

1	Question orale (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impact des nouvelles projections économiques de la Banque nationale de Belgique sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	3
2	Interpellation de M. Fabian Culot à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Vente de biens patrimoniaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 78 du règlement)	4
3	Question orale de M. Matteo Segers à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de vendre certains de ses biens» (Article 78 du règlement)	4
4	Question orale (Article 82 du règlement)	8
4.1	Question de M. Fabian Culot à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Intégration de l'outil itsme au sein des services publics en ligne»	8
5	Ordre des travaux	9

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 12h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Question orale (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impact des nouvelles projections économiques de la Banque nationale de Belgique sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Knaepen (MR). – Dans son rapport intitulé «*Projections économiques pour la Belgique – Automne 2018*» et publié le 17 décembre 2018, la Banque nationale de Belgique a révisé ses prévisions macroéconomiques pour les prochaines années.

À cet égard, il semblerait que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait atteindre au maximum 1,4 % et non 1,5 % comme prévu par le budget économique du mois de septembre dernier. En outre, cette tendance à la baisse devrait malheureusement se cristalliser et s’étendre dans la durée puisque ledit taux devrait diminuer pour s’élever à 1,2 % en 2021. En ce qui concerne l’inflation, celle-ci devrait également évoluer pour atteindre 2 % en 2019, et non pas 1,9 % comme prévu il y a quelques semaines par le Bureau fédéral du Plan. Cette estimation devrait baisser à hauteur de 1,8 % pour l’horizon 2021.

Or, le gouvernement s’est basé sur ledit «budget économique» pour confectionner le budget 2019 qui a récemment été adopté par la majorité parlementaire. Dès lors, Monsieur le Ministre, quel pourrait être l’impact de l’évolution de ces paramètres clés sur le calcul des recettes de la Fédération? Pourriez-vous faire le point sur la situation? Ces nouvelles prévisions macroéconomiques ont-elles une incidence directe sur le solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux) de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, partant, sur la trajectoire vers le retour à l’équilibre? Enfin, quelles mesures prévoyez-vous pour couvrir les éventuelles baisses des moyens financiers disponibles pour les politiques de terrain?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Pour répondre à votre question relative à l’impact de l’évolution des paramètres sur les

calculs des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur le Député, je vous rappelle que les recettes de la Fédération sont constituées essentiellement des transferts de l’État fédéral prévus dans le cadre de la loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l’autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences. Les principaux paramètres qui influent sur ces recettes sont l’inflation et la croissance. Les clés «IPP» (impôt des personnes physiques) et «TVA» (taxe sur la valeur ajoutée) utilisées pour répartir les parties d’impôts attribuées entre les Communautés sont également les éléments qui ont une influence significative sur les recettes de la Fédération.

L’exposé général qui accompagne le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l’année budgétaire (doc. 708 (2018-2019) n° 1) de la Fédération contient une analyse de sensibilité. D’après celle-ci, l’impact sur les recettes d’une diminution de 0,1 % de la croissance entraîne une baisse de recettes de 8,3 millions d’euros, toute autre chose restant égale par ailleurs. L’impact sur les recettes d’une augmentation de 0,1 % de l’inflation entraîne une hausse de recettes de 10,4 millions d’euros, toute autre chose restant égale par ailleurs.

En ce qui concerne l’incidence directe de nouvelles prévisions macroéconomiques et les mesures prévues pour couvrir les éventuelles baisses des moyens financiers, les montants que je viens de vous donner montrent, dans le cas présent, que la diminution des recettes liée à la baisse de la croissance est plus que compensée par l’augmentation des recettes liées à l’inflation. Il n’y a donc pas de baisse des moyens disponibles.

De manière générale, l’impact des paramètres économiques sur les recettes est un des éléments analysés par le gouvernement et le Parlement lors de l’élaboration des budgets initiaux, puis ajustés, comme le sont également les choix d’une nouvelle politique sur les efforts budgétaires. Dans ce cadre, il n’y pas réellement lieu de considérer qu’il y ait une incidence directe des paramètres sur le solde SEC.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Je suis cependant assez inquiet. Gérer, c’est prévoir! Lorsque le signal passe à l’orange, en général, on ralentit ou on s’arrête.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Ou alors on passe!

M. Philippe Knaepen (MR). – En dépit du signal orange, vous appuyez sur l’accélérateur! Dans ce cas, Monsieur le Ministre, votre véhicule risque de glisser et de nous entraîner tous vers la catastrophe! Il faut être prudent! Personnellement, étant équipé d’un bon véhicule, j’aurais appuyé sur le frein!

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Lorsqu’il y a du verglas, il est préférable de ne pas freiner brutalement!

2 Interpellation de M. Fabian Culot à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Vente de biens patrimoniaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Matteo Segers à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de vendre certains de ses biens» (Article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et cette question orale sont jointes.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment eu l’occasion de confirmer à plusieurs reprises, notamment dans la presse, qu’à la suite des travaux de monitoring réalisés par la *task force* «Bâtiments», le gouvernement s’était accordé sur la vente d’un certain nombre de biens patrimoniaux. Sont visés, entre autres, le bâtiment de l’Institut supérieur industriel de Bruxelles (ISIB) situé près de la Colonne du Congrès, ainsi que celui abritant une partie des activités du Conservatoire royal de Bruxelles, rue de Stassart. Ce dernier aurait déjà été mis en vente. Parallèlement devraient suivre les édifices qui accueillent l’Institut national supérieur des arts du spectacle et des techniques de diffusion (INSAS), rue de Namur, ou l’École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, avenue Louise, sous réserve cependant que des solutions équilibrées soient trouvées pour les relocalisations de leurs activités respectives. Enfin, un terrain situé à Uccle devrait également être mis en vente.

Afin de faire le point sur ce dossier, quel est le calendrier exact du programme de mise en vente de ces différents biens patrimoniaux? Disposez-vous d’une estimation prudente des recettes qui pourraient être tirées de ces différentes opérations immobilières? Quelle part des montants devrait être allouée à la constitution de nouvelles implantations pour les pôles d’enseignement, comme annoncé dans la presse? L’objectif de la vente de certains bâtiments est en effet d’obtenir des finan-

cements à cette fin.

Par ailleurs, où en sont les prospections de sites d’accueil pour l’INSAS et La Cambre? Des options intéressantes ont-elles déjà été identifiées? Vous avez dernièrement indiqué dans la presse que, pour l’INSAS, le site de Mediapark, boulevard Reyers, serait l’implantation la plus logique. Vous avez précisé que la direction de l’INSAS ne pensait pas de même, mais qu’elle changerait peut-être d’avis. Je connais votre pouvoir de persuasion. Dès lors, qu’en est-il des contacts que vous avez eus avec l’INSAS?

Il semble que d’autres biens patrimoniaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient susceptibles d’être vendus dans les prochains mois. C’est notamment le cas d’un immeuble situé en face du rectorat de l’Université libre de Bruxelles (ULB). Pourriez-vous me donner plus de précisions, étant donné que la réunion de la *task force* a eu lieu le 10 janvier dernier?

Enfin, vous avez suggéré l’idée de créer une régie des bâtiments pour la Communauté française. Qu’en est-il? Pour vous, quel devrait être le contour du périmètre d’activités de cette structure? Pouvez-vous me donner une estimation des ressources nécessaires au bon exercice de ses missions?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur l’ensemble des bâtiments que M. Culot vient d’évoquer. Je souhaiterais cependant m’attarder un instant sur le cas de l’Internat autonome de la Communauté française de Forest. Mon groupe estime qu’un tel projet de vente doit garantir des solutions pérennes et acceptables pour toutes les parties. En outre se pose la question des établissements scolaires et de la pérennité de leurs projets pédagogiques.

Pouvez-vous dès lors faire un état des lieux exhaustif des bâtiments qui seront mis en vente par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le montant global estimé de la vente de ces biens? Comment et à quel projet cette somme sera-t-elle réaffectée? Pour les bâtiments concernés, quelles solutions envisagez-vous pour relocaliser les institutions qu’ils abritent? Sont-elles en phase avec les propositions faites?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Clausewitz disait que pour gagner une bataille, il fallait que la logistique suive... J’ai l’impression qu’elle n’est pas nécessairement une préoccupation première en Communauté française! Notre patrimoine mériterait de faire l’objet d’une plus grande attention. Nous avons d’ailleurs tenté de le faire depuis le début de notre législature au travers de cette *task force*. L’objectif, comme je l’ai dit à de multiples reprises, était de sortir de la situation actuelle, peut-être politiquement compréhensible, mais logiquement en contradiction avec le bon sens et l’efficacité. En effet, confier à chaque ministre fonctionnel la

responsabilité de ses bâtiments est une aberration. Cela nuit à une gestion efficace du patrimoine et entraîne des dépenses, ainsi qu'une perte de temps, d'énergie et de moyens. Cette situation est préjudiciable à l'ensemble des ministères.

Lors d'une prochaine législature, ce dossier devra donc faire l'objet de négociations. Soit la logique du cloisonnement est abandonnée et le travail de la *task force* est accru, soit un organisme clairement identifié est créé et a pour mission spécifique la gestion efficace de l'ensemble du patrimoine de la Communauté française, en coordination avec d'autres niveaux de pouvoir. Je pense par exemple à l'harmonisation ou l'articulation des SPABS (société publique d'administration des bâtiments scolaires). Aujourd'hui, la quasi-totalité des bâtiments scolaires sur le territoire de Bruxelles est ainsi gérée.

Une réflexion doit donc être menée et des axes politiques doivent être proposés pour aboutir à une gestion efficace. Même si la gestion des bâtiments n'est pas très «vendeuse» électoralement, nous devons nous occuper de cette question de «cuisine interne». Il faut que les professeurs et les élèves soient bien, que les bâtiments soient en bon état. Il s'agit d'instaurer une organisation cohérente qui permette de récupérer des moyens et pas de faire des économies sur les économies. Il faut réinjecter ces moyens dans d'autres secteurs ou améliorer le bâti existant.

Nous nous y sommes employés. Comme nous l'avons fait pour les discussions budgétaires, nous pouvons dès à présent avoir une discussion plus large sur l'ensemble des infrastructures et faire le point régulièrement sur le produit des ventes déjà réalisées sur la législature. Ne mettons toutefois pas la charrue avant les bœufs. Il faut impérativement d'abord procéder à un inventaire du patrimoine disponible ainsi que des biens réellement vendables et interroger les uns et les autres, utilisateurs ou non. Il s'agira en effet chaque fois de bien déterminer s'ils ont encore besoin de tout ou partie des biens qu'ils occupent, s'ils appellent une autre occupation de leurs vœux ou plus simplement si nous pouvons nous décharger derechef d'un certain nombre d'éléments de notre patrimoine.

Je ne reviendrai par sur les terrains que nous avons découvert des terrains et dont nous ignorions l'existence, notamment à Uccle, ou encore les bâtiments qui étaient inoccupés depuis longtemps et qui retrouvent tout à coup des destinations providentielles lorsque nous émettions l'idée hypothétique de les vendre. J'appelle tout ceci du conservatisme et des résistances au changement, attitudes que je prise peu. Nous avons travaillé de façon pragmatique, en réunissant autour de la table l'ensemble des acteurs: tous les cabinets ministériels, les représentants de l'inspection des finances, les commissaires du gouvernement présents dans certains parastataux – même si nous ne sommes pas directement concernés –, les respon-

sables des services internes chargés de la promotion de la sécurité et de la santé (SIPPT). Le bien-être et la sécurité sont également importants: notre patrimoine compte par exemple encore des bâtiments ou pavillons de type RTG et nous devons y éradiquer l'amiante. Dans notre réflexion, nous intégrons toute la problématique de pavillons de type modulaire.

Bien évidemment, tous ces aspects sont évoqués au cours des réunions de la *task force*. Elle se réunit à un rythme soutenu: nous dénombrons des dizaines de séances. Chacune d'entre elles fait systématiquement l'objet d'un procès-verbal qui est transmis au gouvernement et approuvé par lui, l'assortissant ainsi d'une transversalité et d'une coresponsabilité certaines. Lorsque nous décidons par exemple de vendre un bien, nous sortons ainsi de la logique particulière d'un accord préalable de l'un ou de l'autre pour avancer résolument. Nous avons déjà posé toute une série d'actes qui vont dans le sens d'une meilleure coordination.

À ce jour, plusieurs biens immeubles sont mis en vente ou programmés pour l'être dans le courant de cette année. Par ailleurs, je reviendrai spécifiquement sur certains bâtiments de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet inventaire comprend le bâtiment occupé par l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, situé avenue Louise. Cet immeuble abrite l'école de La Cambre, mais il n'est pas nécessairement adapté au type d'enseignement dispensé par cette école qui a besoin d'espace. Ce bâtiment à plusieurs étages ressemble plus à un hôtel qu'à une école. De plus – et je vais y revenir – l'objectif est de regrouper l'ensemble des bâtiments sur le site de La Cambre.

Y figure également un bâtiment situé rue Royale et occupé par l'ISIB ainsi que le bâtiment occupé par l'INSAS, situé rue de Namur et rue Thérésienne. L'INSAS occupe également des locaux de l'Athénée Rabelais, à Ixelles, mais ce bâtiment devrait être vidé de ses occupants pour être réhabilité. En outre, je souhaiterais préciser – et M. Culot l'a souligné dans son intervention – que ce n'est pas parce que des procédures de mise en vente d'immeubles sont entamées en profitant d'une opportunité de marché que l'INSAS sera chassée. Celles et ceux qui occupent des postes à responsabilité dans le domaine de la gestion patrimoniale le savent et j'ai d'ailleurs pu le constater lorsque j'étais compétent pour la Régie des bâtiments entre 1995 et 1999. Il arrivait fréquemment de vendre des bâtiments et d'indiquer des clauses dans le contrat de vente, selon lesquelles l'acheteur devait permettre aux occupants d'occuper les lieux jusqu'à ce qu'ils retrouvent un espace adapté à leurs besoins. Cela est également valable pour l'INSAS et il est important de le préciser. Notre objectif n'est pas de mettre des gens à la rue, mais nous devons tout mettre en œuvre afin de les reloger dans les meilleures conditions.

Le site de Reyers qui avait été pressenti ne faisait pas l'adhésion de l'INSAS. Ce projet a été abandonné pour un autre lieu qui se trouve près du cimetière d'Ixelles, mais qui s'est avéré inexploitable... Nous nous employons donc à trouver une autre piste pour cet institut. J'ai demandé l'examen d'un hébergement temporaire des occupants de l'Athénée Rabelais dans les anciennes casernes de gendarmerie près de la gare d'Etterbeek.

Les occupants du Conservatoire royal de Bruxelles quitteront les rues de Stassart et du Berger pour rejoindre les bâtiments d'un ancien athénée situé près de la rue du Chêne, dans le centre de Bruxelles. Le déménagement est déjà prévu, la préparation des locaux étant terminée. Le terrain de l'avenue Hamoir à Uccle jouxte un internat. Certains en avaient oublié l'existence ou désiraient y rouvrir un internat pour enfants en difficulté, ce qui aurait créé une ghettoïsation des jeunes. L'ensemble des bâtiments cités appartient à la Régie des bâtiments. En revanche, nous ne possédons pas et ne pouvons donc pas mettre en vente l'internat de Forest qui appartient à une SPABS. Par ailleurs, des projets existent pour ce bâtiment, mais ce n'est pas la Fédération Wallonie-Bruxelles qui le met en vente.

Pour le reste du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'inventaire des biens à vendre comprend également un terrain, avenue Béatrice de Cusance, à Braine-l'Alleud; une maison d'un délégué de l'ADEPS, inoccupée, à Louvain-La-Neuve. C'était par contre un lieu de stockage pour la section locale d'Ecolo, nous y avons retrouvé des panneaux... (*Sourires*) Nous allons la vendre, le compromis est signé. Par contre, nous n'arrivons pas à vendre une maison à Chiny. Nous voudrions nous séparer de deux maisons à l'avenue des Villas, à Ottignies; d'une maison et de terrains à Lasne. Tous ces bâtiments valent 300 000 à 350 000 euros! Évidemment, ce patrimoine se détériore puisqu'il n'est pas occupé, raison pour laquelle nous le vendons.

L'inventaire des biens à vendre comporte aussi un bâtiment de la Drève des Alliés à Thuin; des terrains, rue Clémenceau à Wasmes; un bâtiment, rue Antoine Degive, à Grâce-Hollogne; des RTG à Limbourg; à Huy, des bâtiments, rue de l'Harmonie et des terrains rue Saint Victor; le site du Caillou, à Anseremme; des RTG à Walcourt. Figure également dans l'inventaire un château qui dépend du centre de dépaysement et de plein air de Han-sur-Lesse. Ce centre doit être redynamisé et ouvert à tous les utilisateurs publics. Il est proche de l'Euro Space Center et pourrait être utilisé pour héberger des personnes qui y viennent en séminaire. Le château n'a pas de fonction, m'ont confirmé MM. Belot et Dermagne. Le premier interlocuteur est toujours la commune ou la province. Il est préférable que les biens publics servent à satisfaire des besoins collectifs, ce qui évite aussi la construction de bâtiments avec les

longues procédures des marchés publics et les coûts que cela génère. Nous pouvons également vendre des terrains à Tamines, une maison rue Rempart des jésuites, près d'un hôtel, à Marche-en-Famenne et une maison à Chiny, le pendant de celle de Louvain-la-Neuve.

Le montant global estimé des recettes de ces ventes s'élève à environ 40 millions d'euros. Le dossier est suivi par le groupe de travail et les sommes provenant de la vente de biens scolaires sont principalement réinvesties dans les infrastructures scolaires du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour certains dossiers tels que celui de l'INSAS ou l'ISIB, les montants sont directement réaffectés dans le projet de relocalisation concerné puisque la relocalisation du second institut se fera sur le Campus de la Plaine de l'ULB.

Le terrain d'Uccle a été divisé en deux lots, valant respectivement 1,6 million d'euros et 400 000 euros. La date limite de remise des offres est fixée à la fin février. Pour le terrain de La Cambre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a envoyé une lettre à l'actuel ministre fédéral de la Défense, M. Reynders, avec qui les négociations devraient être plus faciles qu'avec ses prédécesseurs afin d'annoncer notre intention d'exproprier la Défense pour cause d'utilité publique. Ce procédé, tout à fait envisageable, permettrait de regrouper les différentes implantations de l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre sur son site, une fois que le ministère de la Défense aura rapatrié l'Institut géographique national (IGN) dans les locaux de l'École royale militaire. M. Reynders ainsi que les nouveaux bourgmestres d'Ixelles et de Bruxelles ont montré leur intérêt pour le projet. Les jardins sont déjà gérés par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement et la commune d'Ixelles souhaite disposer de ce site afin, notamment, de créer un axe de promenade vers la place Flagey. Par contre, il n'est aucunement question d'exproprier l'église située sur le terrain, même si quelques doutes subsistent sur la volonté des propriétaires d'y maintenir la pratique du culte, étant donné que certains désiraient apparemment y implanter une résidence de luxe. Cela dit, les procédures sont en cours. Quant aux implantations de l'avenue Louise, les ventes seront lancées dès que l'expropriation pour cause d'utilité publique sera autorisée.

En ce qui concerne le bâtiment de l'ISIB, nous avons manifesté publiquement notre volonté de le vendre et des offres nous ont déjà été présentées. Comme vous le savez peut-être, une forte pression est exercée à Bruxelles pour acheter des bâtiments à des fins de logement. Il y a des possibilités pour nos bâtiments rue de Namur, rue Thérésienne, rue de Stassart ou rue du Berger dont nous voulons nous séparer. Tout le monde pourra ainsi y gagner. Le nouvel immeuble de l'ISIB sera créé sur le campus de la Plaine de l'ULB. Les

conventions ont été conclues en décembre, après le dernier conseil des ministres. Les biens de la rue de Namur et de la rue de Stassart seront prochainement mis en vente.

La création d'une régie des bâtiments est, selon moi, dans la logique des choses. La situation des bâtiments et des infrastructures est un peu comparable à celle de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) en début de législature. Les tâches étaient auparavant morcelées et nous avons transformé l'ETNIC en un organisme public de type A doté d'une direction propre. Objectivement, cela fonctionne. Pour les bâtiments, il faut sans doute également emprunter cette voie. Nous n'aurons plus le temps de le faire sous cette législature.

M. Fabian Culot (MR). – Quel que soit le dossier que nous abordons avec vous, vous pointez souvent des difficultés opérationnelles et logistiques dans le chef de l'administration, ce qui est évidemment inquiétant. Je ne dis pas que les choses ne s'organisent pas en vue d'améliorer la situation, mais le chemin est long. C'est chronique, quels que soient les secteurs de l'administration. C'est vraiment le niveau où les problèmes sont les plus visibles, indépendamment des gestionnaires.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Vous avez en face de vous un ministre qui le reconnaît.

M. Fabian Culot (MR). – J'aimerais aussi un ministre qui, à un moment donné, constate que la situation s'est améliorée.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Certaines choses vont bien, Monsieur Culot. Je vous ai expliqué la situation de départ, les choses que nous avons mis en place et la direction que nous voulons prendre.

M. Fabian Culot (MR). – Il ne s'agissait pas d'une attaque, mais d'un constat. Le chemin est sans doute long et la désorganisation historique, mais ce n'en est pas moins inquiétant. Au-delà de ça, vous m'avez déjà répondu à propos de l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, au sujet de laquelle je comptais vous interroger dans deux semaines. Je m'interroge sur la raison de la procédure d'expropriation que vous avez évoquée, peut-être sur une base volontaire, d'un bien de la Défense. Avez-vous des éléments de réponse concernant ce point?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Il s'agit simplement de la meilleure garantie de nous assurer que le bien restera dans le domaine public. C'est donc un accord entre deux pouvoirs publics. Il existe d'autres exemples, à Liège, avec la Caserne de Saive, à Marche, à Ar-

lon ou encore à Namur, avec l'École du Génie de Jambes. À un certain moment, les autorités publiques, autres que la Défense, désireuses de se départir d'un bien, considèrent que la meilleure solution est l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce type d'expropriation prévoit un accord entre deux pouvoirs publics, vu l'état d'un bien, afin d'éviter des chancres sur le territoire.

M. Fabian Culot (MR). – Je vous interpellerais peut-être sur ce sujet afin d'approfondir la question.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour l'ensemble des détails et la réponse très large apportée sur l'ensemble de ce dossier. Je ne manquerai pas d'en analyser les différents points et les différentes ventes. Je prendrai directement contact utile pour les panneaux électoraux présents dans la maison de Louvain-la-Neuve...

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Nous les avons enlevés! (*Sourires*)

M. Matteo Segers (Ecolo). Vous parlez du redéploiement de nouveaux projets. À mon sens, vous êtes sur la bonne route. Il faut continuer à faire preuve d'ouverture, notamment pour les projets de l'INSAS, mais aussi à chercher de nouvelles pistes. C'est un bon signe.

Je vous informe que des projets artistiques sont en cours à la caserne d'Etterbeek. Il serait certes dommage de les déloger, mais cela laisse le temps de trouver des projets et de construire quelque chose de manière pérenne.

Vous avez évoqué le groupe de travail et les 40 millions d'euros qui pourraient provenir de ces ventes. Je trouverais intéressant que nous puissions nous baser sur un rapport, rendu public, sur l'ensemble de ces travaux de manière à ce que les balises construites durant cette législature ne soient pas remises en question dès demain. Tirer bénéfice de ces travaux permettrait de nous inscrire dans une continuité et de corriger les différents écueils que vous avez relevés dans votre réponse.

M. le président. – Monsieur Segers, je précise que les suggestions que vous venez de faire ont déjà été abordées lors de l'examen en commission du budget 2019. Les collaborateurs de votre groupe sont en mesure de vous donner les informations nécessaires à ce sujet. Vous venez d'arriver dans notre Parlement et il est normal qu'il vous faille du temps pour vous mettre au courant de tous les dossiers. Je voulais donc simplement vous informer que ce que vous suggérez a déjà été fait.

L'incident est clos.

4 Question orale (Article 82 du règlement)

4.1 Question de M. Fabian Culot à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Intégration de l'outil itsme au sein des services publics en ligne»

M. Fabian Culot (MR). – Depuis sa création en 2017, l'outil d'identification en ligne itsme s'est progressivement imposé au sein du paysage numérique belge. Il permet aux utilisateurs de services par internet de disposer d'un identifiant unique et sécurisé qui leur permet d'accéder à différentes plateformes. Créé par le consortium Belgian Mobile ID, qui réunit des institutions bancaires et des opérateurs de télécommunications, ce dispositif permet de ne plus devoir recourir à de multiples mots de passe, noms d'utilisateurs et autres *tokens* et il élimine ainsi le risque de les oublier. Un seul sésame suffit pour l'accès sécurisé à tout site web. Bon nombre d'opérateurs ont opté pour cette méthode; c'est notamment le cas de Tax-on-web du SPF Finances, des services de l'Office national de l'emploi (ONEM) ou encore d'IRISbox.

Monsieur le Ministre, dans le cadre des efforts qui sont actuellement menés par le gouvernement pour renforcer la gouvernance électronique, pourriez-vous me dire si l'usage du dispositif itsme a déjà été étudié par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Celui-ci peut-il répondre à des besoins identifiés au niveau de la simplification administrative et de soutien à l'accès des usagers aux services publics en ligne?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La loi du 18 juillet 2017 relative à l'identification électronique a créé un nouveau cadre légal pour l'identification électronique sur les applications publiques numériques en Belgique. Le deuxième volet de cette loi porte sur le développement de nouveaux outils d'identification pour les applications publiques belges et vise à mettre plus de moyens d'identification conviviaux à la disposition des citoyens.

L'adoption de ces dispositions reposait sur un constat simple: il était souvent laborieux pour le citoyen de s'identifier par le biais d'applications électroniques publiques comme Tax-on-web. Précédemment, un citoyen qui voulait se connecter sur le site d'une administration belge devait encore utiliser l'eID, la carte d'identité électronique.

Dans un contexte numérique marqué par l'utilisation croissante de terminaux mobiles tels que les tablettes et smartphones, l'utilisation de l'eID, avec un lecteur de carte connecté, n'était

pas très conviviale, voire impossible. Ce nouveau cadre législatif a permis de mettre un terme à ce problème.

Dès la publication des arrêtés d'exécution relatifs à cette loi, le 21 octobre 2017, l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) s'est attelée à l'implémentation de l'outil itsme, qu'elle a achevée en mai 2018. Il est à noter que l'offre de nouveaux moyens d'identification relève pour les administrations publiques d'une obligation imposée par la loi du 18 juillet 2017 susmentionnée. Il est également important de mentionner que l'outil itsme vise en priorité à donner accès aux ressources mises à disposition des citoyens par les administrations publiques. Ces dernières peuvent dès lors en disposer gratuitement à l'aide du *Federal Authentication Service* (FAS) du SPF *Beleid en ondersteuning* – Stratégie et appui (BOSA) dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers d'une interaction entre l'outil CERBERE et le FAS.

Ne sont donc par exemple pas visées ici les applications relatives aux métiers des agents d'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'ensemble des acteurs professionnels, l'ETNIC lancera prochainement une application mobile équivalente à itsme, tant en termes d'expérience de l'utilisateur que de sécurité, les coûts relatifs à l'utilisation d'itsme dans un cadre professionnel pour un volume important d'utilisateurs étant prohibitifs.

Concrètement, aujourd'hui, un certain nombre d'applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déjà accessibles via itsme. L'application Mon Espace constitue un exemple notable; celle-ci propose un guichet électronique unique pour tous les citoyens, entreprises et opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, l'application itsme n'est que la première opportunité permise par la loi du 18 juillet 2017. D'autres moyens d'identification proposés par des acteurs privés ou publics devraient émerger. Ces autres moyens seront d'office proposés par l'ETNIC, au même titre qu'itsme, pour l'accès aux applications dans un cadre de gouvernance électronique.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, vous semblez plus passionné par la *task force* consacrée à l'immobilier que par itsme. Vous venez de dire que l'ETNIC préparait l'élaboration d'une application similaire à itsme, pourtant disponible pour toutes les administrations. L'ETNIC devra donc nous éclairer sur les raisons du recours à une autre méthode.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – J'ai dit dans ma réponse que l'application itsme coûtait trop cher.

M. Fabian Culot (MR). – Peut-être une autre application – à concevoir – coûterait-elle en effet moins cher.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Au regard de l'évolution technologique, itsme commence déjà à dater.

M. Fabian Culot (MR). – C'est tout à fait juste. Nous allons donc creuser ce problème de coût.

5 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre

du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Logiciel de gestion du patrimoine immobilier EDIFICF» et «Bilan de l'étape-pilote et poursuite du développement du portail «Mon Espace»», sont reportées.

La question orale de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Législation relative aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques de la Communauté française», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h55.*